



PROGRAMME DE FORMATION

Formation préparant au :

BPJEPS Multi-Activités Physiques et/ou Sportives pour Tous

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : « Éducateur Sportif »

Mention : « Multi-Activités Physiques et/ou Sportives pour Tous »

Sous réserve d'habilitation



Siège

14 rue Nicolas Copernic 13200 Arles

Tél : 04.90.93.75.26 – E-mail : contact@formatic-arles.fr

Antenne – site Agroparc

60, chemin de Fontanille 84140 Montfavet

Tél : 04.65.00.02.32 – E-mail : contact@formatic-avignon.fr

Association Loi 1901 – SIRET 380 678 839 00073

APE 8559A – N° d'activité 93131292413

LE BPJEPS MAPS : UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 4

Cette formation est validée par un diplôme de niveau 4, délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports, le **BPJEPS**, mention **Activités Physiques pour Tous**, spécialité **Éducateur sportif**.

Le métier d'éducateur sportif MAPST

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce le métier d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques ou sportives à l'exception des activités s'exerçant en environnement spécifique.

Il exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales ;
- des associations, notamment sportives ;
- des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprises, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce ses activités professionnelles de manière autonome, seul ou en équipe, au sein d'une ou de plusieurs structures et dans le cadre du projet global d'animation.

Le champ des activités physiques ou sportives du titulaire du diplôme relève de trois domaines d'activités définis comme suit :

A. - Les activités physiques d'entretien corporel :

Elles visent le maintien et le développement des capacités physiques grâce, notamment :

- à l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique ;
- à des parcours athlétiques et de motricité.

B. - Les activités physiques et jeux sportifs :

Elles sont composées des :

- jeux sportifs ;
- jeux de coopération ;
- jeux d'opposition ;
- jeux d'adresse.

C. - Les activités physiques en espace naturel :

Elles sont pratiquées en sécurité dans un milieu naturel, dont l'exercice présente des risques pris en compte dans l'élaboration des règles encadrant la pratique. Elles visent à s'adapter à des environnements variés et incertains en tenant compte des conditions météorologiques, en intégrant les enjeux sécuritaires, matériels et ceux de la préservation de la biodiversité.

Les interventions du titulaire d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » relatives à chacun des trois domaines susmentionnés visent à concourir au maintien et au développement, en sécurité, des habiletés motrices et sociales fondamentales ainsi qu'au développement des processus d'apprentissage dans un objectif de loisir, de santé et de bien-être, auprès de tous les publics.

Le titulaire d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » ne peut pas intervenir dans le champ des activités :

- s'exerçant en environnement spécifique tel que défini à l'article R. 212-7 du code du sport
- visant la pratique compétitive et/ou le perfectionnement sportif.

Lorsqu'il existe une réglementation spécifique applicable au champ des trois domaines d'activités susmentionnées, il est nécessaire que le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » se conforme également à celle-ci.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Validation du diplôme

Le diplôme est obtenu par capitalisation des trois blocs de compétences suivants :

- bloc de compétences 1 (BC1) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;
- bloc de compétences 2 (BC2) : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation ;
- bloc de compétences 3 (BC3) : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de former des animateurs sportifs polyvalents capables de concevoir, encadrer et animer des activités physiques et sportives variées, adaptées à différents publics dans une démarche d'initiation, de découverte et d'initiation.

À l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS MAPS sera en mesure de :

- Concevoir des projets d'animation et des cycles d'activités physiques et sportives en cohérence avec le projet de la structure d'accueil ;
- Encadrer et animer des séances d'activités physiques et sportives diversifiées (jeux sportifs, activités d'entretien corporel, activités d'expression, activités de plein air), en s'adaptant aux caractéristiques et aux besoins des publics ;
- Garantir la sécurité des pratiquants et prévenir les risques liés à la pratique des activités physiques et sportives ;
- Participer au fonctionnement et au développement de la structure employeuse en s'inscrivant dans un travail d'équipe et un réseau partenarial ;
- Adopter une posture professionnelle fondée sur les valeurs éducatives, citoyennes et sociales du sport.

Durée

La formation se déroule du **21 septembre 2026 au 23 août 2027**. Elle repose sur le principe de l'alternance formation en Centre/ stage pratique en Entreprise.

Formation en Centre : **700 h**

L'alternance Centre/ Entreprise : **700 h**

Contenu

Les contenus de formation recourent 3 axes :

- Une formation théorique nécessaire à l'acquisition des connaissances de base pour occuper un emploi de niveau IV ;
- Une formation technique : pratique de différentes activités, utilisation de différents supports d'animation ;
- Une formation pratique, sur le terrain, en alternance.

PROGRAMME DE FORMATION

Formation en Centre : 700 h

MODULE PRÉALABLE À LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE

OBJECTIFS	<i>Valider les exigences préalables à la mise en situation pédagogique Être capable de conduire une séance en sécurité</i>
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les milieux d'intervention de l'éducateur APT et les aspects réglementaires (prérogatives et limites d'exercice), ◆ Les obligations légales et réglementaires en matière de protection des pratiquants et des tiers (sécurité des équipements, des pratiquants, assurance et responsabilité), ◆ Connaissance pratique des activités APT dans les 3 domaines (activités et jeux sportifs, entretien corporel, activités en espace naturel), ◆ Mise en application pratique, ◆ Les consignes de sécurité et l'aménagement des zones d'évolution, ◆ Les procédures d'urgence.

MODULE SOCLE TRANSVERSAL : Animation, citoyenneté et transition écologique

OBJECTIFS	<i>Développer des compétences sociales, citoyennes et environnementales</i>
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Transition écologique et pratiques responsables ◆ VRL : Valeurs de la république et laïcité ◆ Prévention des discriminations et inclusion ◆ Prévention des violences et cadre légal ◆ Posture professionnelle et éducative

MODULE BC1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION

OBJECTIFS	<i>Construire un projet d'animation adapté à un public</i>
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diagnostic de territoire et de structure ◆ Analyse des besoins des publics ◆ Définition d'objectifs ◆ Planification d'un projet ◆ Évaluation et bilan d'un projet

MODULE BC2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LA STRUCTURE

OBJECTIFS	<i>Participer au fonctionnement et au développement de la structure</i>
CONTENU	<ul style="list-style-type: none">◆ Techniques de communication◆ Accueil et relation avec les publics◆ Travail en équipe◆ Promotion des activités◆ Création d'outils de communication

MODULE BC3 : CONNAISSANCE DES ACTIVITÉS MULTI-ACTIVITES PHYSIQUES ET/OU SPORTIVES ET CONDUITE DE SÉANCES D'ANIMATION	
OBJECTIFS	<p><i>Encadrer et conduire des activités et jeux sportifs</i></p> <p><i>Encadrer et conduire des activités d'entretien corporel</i></p> <p><i>Encadrer et conduire des activités en espace naturel</i></p>
CONTENU	<p>CONNAISSANCES FONDAMENTALES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bases en sciences biologiques : physiologie, anatomie, biomécanique • Principes généraux de pédagogie • Notions d'apprentissage et de progression pédagogique <p>MAITRISE DES ACTIVITES PHYSIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques d'entretien corporel • Activités en pleine nature : VTT, randonnée, course d'orientation, marche nordique • Activités et jeux sportifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Jeux de raquette ○ Jeux traditionnels et innovants ○ Sports collectifs ○ Jeux athlétiques ○ Jeux d'opposition ○ Jeux de précision <p>ENCADREMENT ET PEDAGOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes pédagogiques adaptées (découverte, initiation, sensibilisation) • Connaissance des publics : caractéristiques, motivations, attentes • Posture et rôle de l'éducateur • Gestion de la dynamique de groupe • Prévention et gestion des conflits <p>MISE EN PRATIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation et animation de séances d'entretien corporel • Conduite d'activités de pleine nature • Organisation de séances d'activités et jeux sportifs • Encadrement de randonnées à visée éducative (éducation à l'environnement)

DANS CHAQUE MODULE SONT PRÉVUS DES TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

OBJECTIFS	Missions du formateur référent : <ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner le stagiaire dans les différentes étapes de la mise en œuvre de sa formation pratique▪ Apporter un soutien pédagogique et/ ou technique ou méthodologique en fonction des besoins du stagiaire▪ Proposer des personnes ou des structures ressources en fonction du projet du stagiaire▪ Aider le stagiaire dans les phases d'évaluation▪ Guider le stagiaire dans l'élaboration et la rédaction de ses écrits
------------------	---

Formation en Entreprise : 700 h

Les structures d'alternance :

Professionnels des structures proposant des activités physiques et sportives à titre de sensibilisation, de découverte, d'initiation en direction de tous publics ;

Structures intervenant dans les domaines du sport loisir, du sport éducatif et du sport santé ;

Objectifs de l'alternance Centre/ Entreprise

Partie intégrante de la formation, les objectifs de l'alternance sont l'acquisition et l'application de connaissances, savoir-faire, savoir être. Elle doit permettre une expérimentation dans les conditions réelles du métier d'animateur.

L'évaluation formative et certificative de certains modules se déroulent pendant la période en Entreprise.

VALIDATION DU DIPLÔME

La validation du diplôme est de la compétence de la DRDJSCS. Le stagiaire obtient le BPJEPS MAPS lorsqu'il a satisfait aux épreuves de validation.

Présentation des épreuves :

Tableau synoptique des types et périodes d'épreuves prévisionnelles

BC	Type d'épreuves	Période prévisionnelle + Rattrapage (R)
BC 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - La situation certificative du bloc 1 de compétences est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien. Le document écrit constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc 1. Ce document écrit personnel de vingt pages explicite la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance. L'entretien se déroule en 2 temps : une présentation orale d'une durée de 20 minutes au maximum et un échange avec les évaluateurs de trente minutes maximum. - La situation certificative du bloc 2 de compétences est réalisée au moyen de la production d'un document d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien. Le document écrit constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc 2. Ce document doit présenter deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance auprès de deux publics différents en utilisant des outils de communication adaptés. L'entretien se déroule en 2 temps : une présentation orale d'une durée de 10 minutes au maximum et un échange avec les évaluateurs de 15 minutes maximum. 	<p><i>Juin 2027</i> <i>R : Août 2027</i></p>
BC3 Epreuve 1	<p>L'épreuve 1 du BC3 se déroule dans l'ordre chronologique suivant :</p> <p>1. Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat, transmet à l'organisme de formation et sur le support de son choix, la conception d'un cycle de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines d'activités physiques ou sportives : « A. activités physiques d'entretien corporel », « B. activités physiques et jeux sportifs » et « C. activités physiques en espace naturel ».</p> <p>Chaque cycle est proposé en lien avec le projet de la structure d'alternance pédagogique et se compose de minimum six séances consécutives. Chacun des cycles proposés porte sur un public encadré différent : âge, niveau de pratique, finalité de pratique.</p> <p>Pour au moins l'un des trois cycles de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage, les six séances consécutives de ce cycle sont conçues à partir de deux activités au minimum issues d'un même domaine d'activités physiques ou sportives parmi les trois susmentionnés.</p>	<p><i>Du mois d'avril 2027 au mois de juin 2027</i></p> <p><i>R : Entre mai et juillet 2027</i></p>

	<p>2. Au regard de la planification prévisionnelle des activités de la structure d'alternance pédagogique et en lien avec la période d'évaluation certificative prévue par l'organisme de formation, le candidat identifie une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage issue d'un des trois cycles susmentionnés (APEC, APJS et APEN), de quarante-cinq minutes minimum et une heure et trente minutes maximum, qu'il anime au sein de la structure d'alternance pédagogique pour un public de six pratiquants minimum.</p> <p>3. L'animation de séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une heure maximum comprenant :</p> <p>a) Une présentation orale du candidat de dix minutes maximum au cours desquelles il réalise le bilan de l'animation de la séance, il analyse et argumente ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires et un échange avec les évaluateurs dans la limite des trente minutes maximum portant sur sa démarche de conception, de préparation, d'animation et d'évaluation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN) ;</p> <p>b) un échange avec les évaluateurs dans la limite des trente minutes maximum au cours desquelles le candidat explicite sa démarche de conception, de conduite et d'évaluation d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN), en s'appuyant notamment sur le document susmentionné.</p>	
<p>BC3 épreuve 2</p>	<p>L'épreuve consiste en un entretien de trente minutes maximums avec les évaluateurs, dont dix minutes de présentation orale du candidat. Il porte sur la présentation des conditions de réalisation, notamment matérielles et pédagogiques, nécessaires à la conduite en sécurité de séances de découverte ou d'initiation relatives à minimum deux nouvelles activités s'inscrivant dans au moins deux des trois domaines des activités physiques ou sportives cités à l'article 3.</p> <p>En s'appuyant sur le support personnel de son choix, le candidat présente et argumente les aspects de la pratique des nouvelles activités qu'il prend en compte de manière prioritaire afin de conduire pour chacune d'elle, minimum deux séances de découverte ou d'initiation, en sécurité, particulièrement : les résultats de l'expérimentation de la pratique des nouvelles activités choisies, notamment sa compréhension de leur logique interne et des risques inhérents à leur pratique ;</p> <p>- les limites qu'il fixe à son intervention à partir notamment des informations recueillies et de sa connaissance de la réglementation en vigueur.</p>	<p><i>Juin 2027 R : Août 2027</i></p>